

## **ANNEXES GARANTIES ACIER**

### **Garantie structure 15 ans SANS VETUSTE**

RD PRODUCTIONS garantit la solidité du cadre du portail par soudure pour une durée de 15 ans dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien.

Les accessoires (ferrure, poignée, verrou...) sont garantis pour une durée de 1 an.

Exclusions :

- Détérioration causée par le transport,
- Détérioration causée à la pose,
- Un accident extérieur,
- L'usure normale,
- Le défaut ou le manque d'entretien,
- Une motorisation non conforme

La mise en œuvre de la garantie n'a pas pour effet de prolonger sa durée.

### **Garantie de la finition GALVANISATION 15 ans**

Les parties en mouvement ne sont pas concernées par la garantie (poignée, serrure, gond, verrou...). Les dommages consécutifs à des chocs, produits abrasifs, abrasion par le sable sont exclus de la garantie.

Avertissement :

La galvanisation à chaud est un procédé industriel dont le but est de protéger les aciers de la corrosion. Son rendu esthétique n'est pas le même que celui de la métallisation, du PVC, de l'aluminium, de l'inox ou encore de la galvanisation continue (Sendzimir). Il peut cependant substituer ces derniers dans des cas où l'esthétique n'est pas recherchée. En effet, son aspect final est difficilement prévisible car dépendant de nombreux facteurs, non maîtrisables pour certains. Il peut ainsi aussi bien présenter un niveau d'esthétique élevé que passablement disgracieux. Son aspect général est donc hétérogène et non uniforme.

Lors de l'immersion dans le zinc en fusion, une réaction se produit entre le zinc et le fer, conditionnée par la composition chimique des aciers. Les concentrations du silicium et du phosphore contenus dans l'acier régulent la vitesse de croissance des couches d'alliages zinc-fer et peuvent contrarier les résultats de la galvanisation entraînant des épaisseurs anormalement élevées, faible ductilité, aspect gris, marbré, rugueux... Ce sont des phénomènes normaux indépendants de notre production, n'affectant pas les propriétés protectrices de la galvanisation sur lesquels la garantie ne s'applique pas.

Les tâches éventuellement collées au revêtement sont des sels de zinc sublimés qui ne contrarient pas la durabilité du revêtement galvanisé. Les cendres de zinc solidifiées peuvent être supprimées par ponçage, lime,...

La soudure se charge plus en zinc que le reste de la pièce du fait de la composition de l'alliage de la soudure. Le cordon de soudure peut donc prendre du relief malgré un ponçage parfait.

La garantie anti corrosion ne pourra être mise en cause dans le cas où le client fournit lui-même les produits acier à galvaniser.

Effets de la garantie

Lorsque la garantie produit est mise en jeu, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de remise en état des éléments traités et fabriqués par RD PRODUCTIONS. L'acquéreur s'engage à porter à la connaissance à ses propres clients les conditions de garantie de RD PRODUCTIONS définies dans cet article lors de la prise de commande et de facturation ainsi que les conseils d'entretien mentionnés dans la fiche de pose.

La garantie galvanisation varie en fonction de la classification de l'environnement. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-après :

#### Taux de remboursement RD PRODUCTIONS

Classe de corrosivité	C2	C3	C4	C5M
Année de Garantie	Environnement situé à plus de 5000m du front de mer	Environnement situé entre 1500 et 500m du front de mer	Environnement situé entre 500 et 1500m du front de mer	Environnement situé à moins de 500m du front de mer
1 <sup>ère</sup> année	100%	100%	100%	100%
2 <sup>ème</sup> année	100%	100%	100%	80%
3 <sup>ème</sup> année	100%	100%	100%	60%
4 <sup>ème</sup> année	100%	100%	80%	40%
5 <sup>ème</sup> année	100%	100%	60%	20%
6 <sup>ème</sup> année	100%	85%	40%	
7 <sup>ème</sup> année	100%	70%	20%	
8 <sup>ème</sup> année	100%	60%	10%	
9 <sup>ème</sup> année	100%	50%		
10 <sup>ème</sup> année	100%	40%		
11 <sup>ème</sup> année	80%	30%		
12 <sup>ème</sup> année	60%	20%		
13 <sup>ème</sup> année	40%	10%		
14 <sup>ème</sup> année	20%			
15 <sup>ème</sup> année	10%			

#### Garantie de la finition Pré-Peint

Pas de garantie.

#### Garantie de la finition Zinc Color 3 ans

3 ans. Exclue pour des produits situés à moins de 500m du bord de mer. RD PRODUCTIONS se réserve le droit de ne pas proposer cette finition sur certains de ses produits, en fonction de leur conception. Cette finition n'est pas adaptée aux milieux salins.

RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-dessous :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	60%	40%
3 <sup>ème</sup> année	30%	70%

#### Garantie de la finition Sendzimir + thermo laquage (ou GALVA COULEUR)

La finition sendzimir + couleur consiste à mettre en œuvre un cadre en acier galvanisé à froid, assemblé par soudure, permettant un laquage couleur après grenailage mécanique. La garantie porte uniquement sur les éléments en acier sendzimir (sont exclus, les décorations, les ferrures, les verrous, les chapeaux).

Durée de la garantie : 5 ans. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-après :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	100%	0%
3 <sup>ème</sup> année	100%	0%
4 <sup>ème</sup> année	50%	50%
5 <sup>ème</sup> année	20%	80%

#### Garantie de la finition Prestige (métallisation + thermo laquage) 5 ans

La finition Prestige consiste à mettre en œuvre un cadre en acier métallisé (projection de zinc), permettant un laquage couleur sans préparation mécanique.

Durée de la garantie : 5 ans. RD PRODUCTIONS présentera au client un devis de réparation sur lequel une partie demeurera à la charge de RD PRODUCTIONS en fonction du tableau de vétusté ci-dessous :

Année de Garantie	Taux de remboursement RD PRODUCTIONS	Prise en charge du client
1 <sup>ère</sup> année	100%	0%
2 <sup>ème</sup> année	100%	0%
3 <sup>ème</sup> année	100%	0%
4 <sup>ème</sup> année	70%	30%
5 <sup>ème</sup> année	30%	70%

L'intérieur des profils acier creux ne subit aucun traitement anti corrosion dans la finition Prestige. Des traces de rouille peuvent apparaître. En aucun cas, RD PRODUCTIONS ne pourra être mis en cause pour l'apparition de cette corrosion et des dommages causés y résultant.

#### Avertissement pour les finitions thermo laquées (SENDZIMIR, ZINC COLOR, PRESTIGE)

L'intérieur des profils acier creux ne subit aucun traitement anti corrosion dans la finition Prestige et Zinc Color. Des traces ou coulures de rouille peuvent donc apparaître. En aucun cas, RD PRODUCTIONS ne pourra être mis en cause pour l'apparition de cette corrosion et des dommages causés y résultant.

La garantie ne couvre pas le vieillissement normal du thermolaquage (conformément aux Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication) : la perte de brillance, la dépigmentation naturelle, l'évolution de teinte normale, le farinage du revêtement... La décoloration des matériaux résultant des effets de leur exposition, des intempéries et ou de l'environnement, n'est pas un vice et ne bénéficie donc pas de la garantie.

Le thermolaquage est garanti contre toute évolution de teinte ou de brillance pour des éléments qui soumis à même exposition (solaire, pluie) dans la même ambiance, ne s'effectueraient pas de manière lente et homogène tel que les Directives Qualicoat en vigueur à la date de fabrication du chantier les définissent.

#### Exclusions :

- les dégradations dues à un usage anormal du produit
- les dégradations dues aux impacts, chocs, rayures, déformation...
- les dégradations dues aux éléments extérieurs : la stagnation de l'eau, le manque ou le défaut d'entretien, l'entretien non conforme, l'utilisation de produits au contact duquel les surfaces thermolaquées ne résisteraient pas.
- l'inobservation des règles d'entretien, de stockage, montage sur chantier
- l'exposition à des agents agressifs : l'exposition saline, atmosphères corrosives (rejets industriels, engrais, pesticides...), produits d'entretien inadaptés au thermolaquage, l'abrasion par le sable